

Concours externe de recrutement d'assistants de service social au sein du ministère de l'Éducation Nationale - (session 2021)

Rapport du jury

Le jury souhaite tout d'abord présenter ses remerciements à l'équipe de la Direction des Examens et Concours (DEC) pour la qualité de son accueil et sa disponibilité à son égard et à l'égard des candidats.

Cadre réglementaire

Conformément au décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat, les assistants de service social sont recrutés par voie de concours.

Ces concours sont des concours sur titre. Ne peuvent se présenter à ces concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues aux articles L411-1 à L411-6 du code de l'action sociale et des familles pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social.

Les candidats admis au concours sont nommés assistants de service social stagiaires et accomplissent un stage d'une durée d'un an.

L'arrêté du 28 février 2013 fixe les modalités et la nature de l'épreuve du concours externe de recrutement d'assistant de service social au sein des administrations de l'État et notamment du ministère de l'éducation nationale.

Il s'agit d'une épreuve orale de 30 minutes consistant en un entretien avec un jury composé d'un conseiller technique de service social du recteur ou d'un responsable départemental, d'un assistant de service social et d'un chef d'établissement.

L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes. Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Pour conduire cet entretien le jury dispose également du dossier préalablement constitué par les candidats qui comporte :

- une copie des titres et diplômes
- un curriculum vitae impérativement limité à une page
- une note de 2 pages au plus décrivant les emplois que les candidats ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités qu'ils ont réalisés et/ou auxquelles ils ont pris part.

Les candidats sont invités à se reporter à ces textes dans le cadre de leur préparation au concours.

Ils peuvent également consulter le site internet du ministère de l'Éducation Nationale www.education.gouv.fr (rubrique « Métiers et ressources humaines » / « concours et recrutements » / « assistant de service social »). Des ressources relatives aux missions

du ministère de l'éducation nationale et à l'académie de Nantes sont également présentes sur le site internet académique (www.ac-nantes.fr).

Le cas échéant, un contact avec des professionnels déjà affectés au sein du ministère de l'éducation nationale peut aussi être envisagé.

Chiffres clés de la session 2021 :

Postes offerts au concours : 7

Nombre de candidats inscrits : 38

Nombre de candidats admis à concourir : 22 (4 hommes, et 18 femmes)

Nombre de candidats présents : 13

Nombre de candidats admis : 6

Répartition des notes obtenues par les candidats :

Note < 5	5 ≥ note < 8	8 ≥ note < 12	12 ≥ note < 16	Note ≥ 16
0	0	4	3	6

Note la plus élevée = 19/20

Statistiques des 6 candidats admis :

Seuil d'admission : 16/20

Répartition par sexe : 6 femmes

Observations et recommandations du jury

Le jury déplore qu'une fois encore une importante proportion des candidats admis à concourir ne se soit pas présentée à l'épreuve et cela sans en avoir préalablement informé le service des concours. L'organisation d'un tel concours nécessite de mobiliser des salles et exige également que des professionnels acceptent de consacrer un temps précieux à cette mission. Chaque candidat absent représente donc une réelle perte de temps et d'énergie pour les membres du jury et pour les services académiques. Il s'agit là d'un comportement non professionnel qu'il convient une nouvelle fois de regretter.

La session 2021 du concours a connu une baisse notable du nombre de candidats, baisse déjà initiée, dans une moindre mesure, en 2020 (49 candidats admis à concourir en 2020 et 22 en 2021). Cette importante diminution a bien évidemment eu des conséquences sur le recrutement finalement opéré par l'académie, la capacité de choix du jury en ayant été grandement amoindri. Le nombre d'excellents candidats s'est en effet avéré plus restreint. Le jury soucieux de garantir la qualité du recrutement académique a estimé qu'il n'était pas possible de descendre le seuil d'admission en dessous de la note de 16/20 (pour information seuil d'admission 2020 : 18.50). Seuls 6 des 7 postes offerts au concours ont en conséquence pu être pourvus.

Le niveau des candidats s'est bien souvent avéré trop moyen. Force est de constater que les recommandations déjà formulées aux candidats souhaitant se présenter au concours externe de recrutement d'assistant de service social du ministère de

l'Éducation Nationale dans les rapports des précédentes sessions restent malheureusement d'actualité.

Le jury a notamment constaté une fois encore que certains candidats n'avaient pas compris les attendus du concours ou ne s'étaient pas donnés les moyens de réussir l'épreuve.

Il convient en conséquence de rappeler aux candidats qu'ils se présentent à une épreuve de concours et qu'un concours nécessite toujours une préparation minutieuse.

Le nombre de postes à pourvoir étant limité, il s'agit non seulement de faire la preuve de ses compétences professionnelles et de ses connaissances mais également de se démarquer des autres candidats.

Cette exigence s'avère d'autant plus importante dans le cadre d'un concours sur titre. En effet tous les candidats étant titulaires d'un diplôme professionnel permettant l'entrée dans le métier d'assistant de service social, on peut penser qu'ils possèdent des connaissances et des compétences professionnelles relatives à l'exercice de ce métier. Si le jury ne s'interdit bien évidemment pas de vérifier le degré de ces connaissances et de ces compétences professionnelles, il lui appartient d'aller plus loin et, conformément aux textes en vigueur, d'apprécier les capacités de réflexion des candidats ainsi que leur aptitude à exercer leur profession au regard de l'environnement professionnel qui sera le leur au sein des services sociaux de l'Éducation Nationale.

Les candidats doivent donc savoir mettre en valeur les compétences qui, acquises lors de leur parcours, seront mobilisables dans l'exercice des missions des assistants de service social de l'éducation nationale. Ils doivent également savoir exposer leurs motivations à intégrer le service public et le ministère de l'éducation nationale. Ils doivent enfin faire la preuve de connaissances concernant leur futur environnement professionnel en démontrant s'être documenté sur l'organisation du ministère qu'ils souhaitent intégrer mais également sur les spécificités de l'académie de Nantes.

Or, cette année encore, le jury a regretté la pauvreté des motivations exposées par certains candidats pour intégrer l'éducation nationale, ainsi que le manque de curiosité et parfois même le déficit apparent d'engagement de service public. Peu d'entre eux s'étaient par exemple réellement renseignés sur la réalité du travail d'assistant de service social au sein du ministère de l'éducation nationale. Certains n'avaient pas pris la peine de s'informer sur l'académie alors qu'un nombre important de ressources utiles sont présentes sur le site académique et en ce sens facilement accessibles (projet académique, chiffres de l'académie ...). Certains candidats se sont même agacés que l'on puisse les interroger sur un autre sujet que leurs expériences professionnelles.

L'épreuve orale, seule épreuve du concours doit être solidement préparée en amont de l'entretien. Cette préparation doit porter aussi bien sur la forme (présentation, qualité d'expression...) que sur le fond (réflexion, prise de recul sur les missions des AS, motivation...).

Exposé :

Les candidats apportent, pour la plupart d'entre eux, une attention évidente à la présentation des pièces constituant le dossier fourni en amont de l'épreuve (documents dactylographiés, mise en page soignée, lisibilité, orthographe, syntaxe...).

Le jury souhaite toutefois rappeler aux candidats l'importance de soigner également le fond de leurs écrits, ces derniers lui fournissant l'occasion de se forger une 1^{ère} impression des candidats. Certains écrits se présentent encore comme un catalogue d'actions, sans liens les unes avec les autres et non structurées. Elles ne permettent malheureusement pas d'appréhender la construction du parcours du candidat dans son continuum.

De la même façon, l'exposé oral ne semble pas toujours suffisamment préparé.

Le jury souhaite donc attirer l'attention des candidats sur les points suivants :

- **La gestion du temps** : à l'occasion de l'exposé, le jury apprécie les qualités de communication orale des candidats (leur capacité à s'exprimer correctement, à exposer clairement leurs idées) mais également leur capacité à gérer le temps dont ils disposent. Faute d'une réelle préparation, certains candidats suspendent leur exposé après seulement 3 ou 4 minutes. Ils s'exposent ainsi davantage à l'interrogation du jury et privent celui-ci d'éléments d'évaluation.
- **La qualité d'expression orale** : même si cela arrive très rarement, le jury note chaque année que certains candidats s'expriment avec un vocabulaire très familier, peu conforme avec le niveau de langage que l'institution est en droit d'attendre de ses assistants de service social. Cela interroge sur leur capacité à se positionner en qualité de professionnel. Il est attendu des candidats, un exposé clair et cohérent, qui recourt à un vocabulaire adapté. Il est également demandé aux candidats d'adopter une attitude respectueuse vis à vis du jury, et un ton attendu en situation de concours. Les candidats doivent également se méfier d'une trop grande dépendance vis-à-vis des notes qu'ils ont préparées. Celles-ci sont des guides et des repères. Elles ne peuvent donner lieu à une lecture qui, outre son caractère fastidieux, donne le sentiment d'une préparation insuffisante.
- **La structuration de l'exposé** : le jury est souvent témoin d'exposés peu structurés, de récits pas ou peu construits (absence d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion). De la même façon, l'exposé peut, bien entendu, s'inspirer des éléments écrits fournis au jury, mais ne doit pas être l'occasion d'une simple paraphrase, sans aucun travail de reformulation, sans mise en perspective. Une simple description de tâches ou une énumération d'actes réalisés, sans aucune analyse ne sauraient suffire.

Les candidats qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont su, au travers de leur expérience professionnelle et des connaissances acquises pendant leurs études, prendre du recul et analyser leurs pratiques. Ils ont su valoriser leur expérience notamment au travers de l'identification des compétences qu'ils ont acquises. Ils ont également su montrer

leur motivation et la cohérence de leur démarche professionnelle en donnant sens à leur candidature.

Certains candidats n'ont pas su valoriser leur expérience professionnelle pourtant très riche alors que des candidats très récemment diplômés ont su faire preuve, dès l'étape de l'exposé, de leur capacité de réflexion, d'une réelle motivation et de leur capacité à se projeter dans l'institution.

Le jury souhaite rappeler une nouvelle fois que l'ancienneté du titre ne préjuge pas de la réussite au concours. Il en va de même du fait d'avoir exercé des missions au sein de l'éducation nationale. Une expérience au sein du ministère de l'éducation nationale, si elle représente un atout indéniable, ne représente en effet pas la garantie de la réussite au concours.

Discussion avec le jury :

A l'issue de l'exposé les candidats doivent être vigilants à toutes les sollicitations du jury avec qui ils dialoguent. Le jury teste leur aptitude à entendre la contradiction, à l'analyser ou à la critiquer. Il met à l'épreuve la capacité de réaction des candidats qui doivent pouvoir rentrer dans le dialogue proposé.

En 2021, les candidats ont une nouvelle fois été soumis à plusieurs types d'interrogation :

- des demandes de précisions relatives à leur profil et à leur parcours ;
- des questions relatives à leur motivation ;
- des questions relatives à leur connaissance de l'environnement de travail d'un assistant de service social du ministère de l'Éducation Nationale ;
- des questions relatives aux missions confiées aux assistants de service social exerçant à l'Éducation Nationale ;
- des mises en situation.

Les candidats qui ont le mieux réussi sont ceux qui s'étaient le mieux préparés à l'épreuve et qui ont pu ainsi alimenter les échanges avec le jury.

Les questions relatives à l'environnement de travail et les mises en situation appellent quelques précisions :

Questions relatives à l'environnement de travail :

Il convient tout d'abord d'insister sur la nécessité pour les candidats de connaître leur futur environnement de travail. Le jury a en effet trop souvent constaté que les candidats avaient des connaissances très limitées de l'administration et de la fonction publique en générale (statut des fonctionnaires...). Il en était souvent de même du système éducatif ou des missions confiées aux assistants de service social au sein du ministère de l'éducation nationale. Le système éducatif français est complexe il ne s'agit pas d'exiger des candidats une connaissance parfaite de l'ensemble des acteurs, des dispositifs et des services qui le composent. Toutefois, les candidats retenus dans le cadre du concours doivent être immédiatement opérationnels et il est normal d'attendre d'eux qu'ils connaissent leur futur statut et qu'ils sachent contextualiser leur future intervention au sein de l'institution.

Certains candidats ont malheureusement fait preuve de connaissances trop superficielles en ce qui concerne le système et de son organisation (les compétences respectives des services rectoraux et des DSDEN, le fonctionnement des EPLE, le rôle hiérarchique des différents acteurs sont bien souvent méconnus). Cette année encore le jury s'est notamment étonné que des candidats ne puissent pas identifier spontanément les 3 secteurs d'intervention dans lesquels un assistant de service social du ministère de l'éducation nationale est susceptible d'intervenir et qu'ils se limitent au service social en faveur des élèves, ce qui n'est pas acceptable. Dans le même ordre d'idées, certains candidats qui sont pourtant déjà intervenus au sein d'un EPLE ou d'une école dans le cadre de leur expérience professionnelle, n'ont pas su faire preuve d'une curiosité suffisante pour appréhender leur environnement professionnel dans sa globalité et ont notamment parfois montré une grande méconnaissance de l'organisation d'un établissement. Les grands sujets de l'actualité ministérielle restent également souvent méconnus.

De manière générale, le jury a apprécié et a valorisé les candidats qui ont été capables de faire référence aux textes réglementaires dans le cadre de la discussion.

Mises en situation :

L'interrogation consistant à proposer une situation professionnelle puisée concrètement dans le quotidien d'un assistant de service social à l'éducation nationale est particulièrement intéressante pour le jury. Il peut ainsi évaluer non seulement les connaissances des candidats mais également les compétences qu'ils ont su développer et notamment leur capacité d'analyse, leur réactivité, leur capacité à se projeter professionnellement dans le respect des règles de leur déontologie professionnelle.

Cette année encore, les candidats qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont su problématiser la situation proposée et formuler des solutions convaincantes tout en étant capable de délimiter leur champ d'intervention. Ils ont su convaincre le jury par la qualité de leur réflexion et leur bon sens.

A contrario, à l'occasion des cas pratiques proposés des candidats ont été dans l'incapacité de se projeter professionnellement dans des situations concrètes auxquelles ils n'avaient pas pour le moment été confrontés dans le cadre de leur expérience (stages, contrats...). Pour ces candidats, les cas pratiques ont permis de mettre en évidence un déficit de posture professionnelle, la pauvreté des apports conceptuels et intellectuels de leur démarche mais également la faiblesse de leur maîtrise du cadre légal de l'intervention des assistants de service social.

Pour conclure, le jury tient à préciser que les meilleurs candidats ont su mettre en évidence leurs compétences relationnelles, compétences primordiales pour assurer efficacement les missions d'assistant de service social. Ils ont été capables de convaincre le jury de leur capacité à travailler en équipe au sein d'une administration de l'État, à créer des partenariats, à communiquer et à assurer le lien entre les nombreux acteurs du système éducatif.